



Les ports de plaisance vent debout contre de nouvelles taxes

« En tant que président de l'UVPO (NDLR : Union des villes portuaires d'Occitanie) et de la FFPP (NDLR : Fédération française des ports de plaisance), je m'oppose à toute nouvelle taxe sur les plaisanciers ! »

Serge Pallarès est furieux : il a eu vent récemment, « par la bande », d'un nouveau projet de taxes, débattu au cours du dernier bureau du Conseil national de la mer et du littoral (CNML), en mars.

Missionnée par le CNML, Katheline Schubert, spécialiste en économie de l'environnement à l'université de Paris I, cherche des solutions financières pour lutter

contre les pollutions maritimes (artificialisation du littoral, plastiques, pression sur la ressource...).

Trois taxes

Elle propose ainsi d'instaurer plusieurs taxes, une sur les résidences secondaires, mobiles ou de loisirs pour les communes littorales, et trois pour les ports : une cotisation annuelle forfaitaire à l'anneau d'amarrage, un « 1 % mer » prélevé sur les travaux des ports (agrandissements, modernisation) et une carte de pêche loisir.

« Il faut de l'argent pour les aires marines, s'énerve Serge

Pallarès. Très bien, mais on taxe toujours les plaisanciers. On paye déjà pour le Conservatoire du littoral ! Il faut chercher de l'argent ailleurs. »

Le conseil d'administration de la FFPP, réuni le 5 mai, n'est « pas du tout d'accord » et l'UVPO se positionne « collectivement » contre. Côté associations, l'Unan (Union nationale des associations de navigateurs) se dit « contre » et la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs a fait part de son opposition, « tant sur la forme que sur le fond ».

Hélène SCHEFFER